

**Rapport du Président**

Commission permanente du
vendredi 23 octobre 2020

8^{ème} Commission

N° CP-2020-10-8-3

Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

DAES – Unité Sports et Jeunesse

AIDES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES LIÉS A LA JEUNESSE ET A LA VIE SCOLAIRE

Résumé : L'objet du présent rapport est de voter l'individualisation de l'enveloppe de crédits, prévue au Budget Primitif 2020 en allouant diverses aides aux associations et organismes liés à la politique en faveur de la jeunesse et à la vie scolaire.

Le total de l'enveloppe à engager dans ce rapport s'élève à 42 500 € en dépenses de fonctionnement.

Il est proposé également la reconduction du partenariat avec l'Institut Sciences Po Strasbourg pour le Programme d'Etudes Intégrées des collèges pour la période 2020 à 2021.

La Commission « Education et Jeunesse » (8ème) réunie le 2 octobre 2020 a donné un avis favorable à ce dossier.

Lors du vote du Budget primitif 2020, le Conseil départemental a inscrit des crédits, d'un montant total de 315 500 €, pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations et à divers organismes liés à sa politique en faveur de la jeunesse et à la vie scolaire.

Il vous est proposé, dans ce rapport, d'octroyer diverses aides financières, d'un montant total de 42 500 € aux associations et organismes suivants :

- Associations d'éducation populaire pour le financement de 4 postes FONJEP (Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire),
- Université de Strasbourg, dont l'Institut Sciences Po Strasbourg est l'une des composantes, au titre du programme Egalité des chances pour les collèges,
- Association « Les Amis de Marcel RUDLOFF », organisatrice du Prix de la Tolérance,
- Association Entreprendre pour Apprendre Grand Est pour l'organisation du 12^{ème} Championnat des mini-entreprises qui s'adresse notamment aux élèves inscrits au collège et au lycée.

I. Soutien au financement aux postes FONJEP

Les postes FONJEP sont alloués par l'Etat (Directions Départementale et Régionale pour la Cohésion Sociale et la Protection des Populations, DDCSPP) à des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Ces aides viennent soutenir un projet qui nécessite l'emploi d'un salarié qualifié, et sont attribuées pour 3 ans renouvelables deux fois. Les collectivités sont encouragées à compléter le financement.

Dans ce contexte, le Conseil départemental alloue un financement complémentaire à celui de l'Etat, à hauteur de 8 000 €, aux associations d'éducation populaire, têtes de réseau départementales, retenues dans le cadre de ce dispositif d'Etat.

Depuis quelques années, il s'agissait des 4 postes attribués respectivement à la Fédération Départementale des Foyers Clubs du Haut-Rhin, à l'Association Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne du Haut-Rhin (MRJC), à l'Union départementale des Centres Sociaux et Socio-Culturels et au Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA).

La DDCSPP et la DRDJSCS ont procédé récemment à l'évaluation des postes FONJEP attribués dans le Haut-Rhin et ont décidé :

- De reconduire les trois postes FONJEP en faveur de la Fédération Départementale des Foyers Clubs du Haut-Rhin, de l'Union départementale des Centres Sociaux et Socio-Culturels et de l'Association Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne du Haut-Rhin (MRJC),
- D'accorder nouvellement un poste FONJEP à la Ligue de l'Enseignement du Haut-Rhin. Elle a recruté un chargé de mission qui développe des actions et des projets dans le champ éducatif, de la formation, de la citoyenneté et du numérique,
- De ne pas renouveler le poste FONJEP au Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA) qui ne déploie plus d'activités dans le Haut-Rhin.

Il vous est proposé d'abonder le financement de l'Etat en faveur des 4 postes FONJEP, à hauteur de 8 000 € chacun, accordés à la Fédération Départementale des Foyers Clubs du Haut-Rhin, à l'Association Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne du Haut-Rhin (MRJC), à l'Union départementale des Centres Socio-Culturels et à la Ligue de l'Enseignement du Haut-Rhin en faveur du financement du poste FONJEP, soit au total 32 000 €.

II. Le programme Egalité des chances pour les collèges - partenariat avec l'Institut Sciences Po Strasbourg : reconduction du partenariat pour 2020-2021

La Commission permanente du 7 avril 2017 a approuvé le partenariat avec l'Institut Sciences Po Strasbourg, composante de l'Université de Strasbourg, concernant des collégiens haut-rhinois en REP ou REP+, relatif à un projet favorisant l'égalité des chances et l'accès aux études supérieures d'élèves issus de quartiers défavorisés : le Programme d'Etudes Intégrées (PEI).

Une première convention de partenariat, portant sur les années 2017 à 2019, a été signée le 28 juin 2017 et est échue depuis le 31 décembre 2019. Le Département s'était ainsi engagé à apporter son soutien à l'Université et à l'Institut Sciences Po Strasbourg, via l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement, eu égard à la nature du programme mis en place à destination des élèves de 3^{ème} et l'intérêt général qui s'y rattache.

Il est rappelé que l'Institut Sciences Po Strasbourg propose aux collèges un projet collectif d'ouverture visant à promouvoir la connaissance de l'Union Européenne.

Ainsi, dans chacun des collèges partenaires, un groupe d'une dizaine d'élèves travaille depuis la rentrée sous la houlette d'une équipe pédagogique du collège, coordonnée par un professeur référent et un étudiant tuteur de l'Institut Sciences Po Strasbourg, à la production d'un mémoire écrit et d'une soutenance orale sur un sujet en lien avec l'Union Européenne, en partie en langue étrangère (anglais ou langue d'origine des élèves s'ils le souhaitent).

Les objectifs du programme sont les suivants :

- Valoriser les élèves qui auront mené à bien un projet collectif de plusieurs mois,
- Favoriser leur ouverture d'esprit,
- Permettre une première insertion dans l'univers de l'enseignement supérieur grâce à la venue des collégiens à Sciences Po et aux liens tissés avec les étudiants tuteurs, qui sont, pour la plupart, des anciens du PEI.

Au cours de l'année scolaire 2019/2020, l'Institut Sciences Po Strasbourg a collaboré sur ce programme avec 42 établissements du Grand Est dont 13 collèges tous classés en REP et REP+. Dans le Haut-Rhin, 7 collèges ont participé à cette action à savoir : Molière de COLMAR, Kennedy, Bel Air, Wolf, Bourtzwiller, Jean Macé et Saint-Exupéry de MULHOUSE. Le collège Villon n'a pas participé cette année au programme PEI.

En raison de la situation sanitaire, la soutenance orale des travaux réalisés, étape ultime, a été annulée. Le jury s'est réuni et a discerné le 1^{er} prix au Collège de Bourtzwiller qui a mené une étude sur les politiques culturelles en Europe.

Il est proposé, dans ce rapport :

- de reconduire notre partenariat avec l'Institut Sciences Po Strasbourg pour 2020 et 2021 dans les mêmes conditions que les années précédentes,
- d'approuver et de m'autoriser à signer une nouvelle convention pour les années 2020 et 2021 (jointe en annexe),
- d'allouer un soutien financier pour 2020 de 8 000 €, soit 1 000 € par collège partenaire, qui sera versé à l'Université de Strasbourg dont l'Institut d'Etudes Politiques est l'une des composantes.

Il est signalé que le Département du Bas-Rhin met en œuvre le même programme pour les collèges bas-rhinois avec Sciences Po Strasbourg, au travers d'une convention quasi identique à celle du Haut-Rhin, mais dont les dates d'échéances sont différentes. Le dispositif sera repris par la CeA en 2022.

III. Le Prix de la Tolérance, organisé par l'Association « Les Amis de Marcel Rudloff »

L'Association « Les Amis de Marcel Rudloff » organise chaque année le « Prix de la Tolérance Jeunes » dans les lycées, collèges et écoles d'Alsace en partenariat avec le Rectorat, le Conseil Régional et les deux Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Les contributions des élèves peuvent prendre diverses formes : réalisation d'un CD-ROM, une vidéo, rédaction d'un texte individuel ou collectif, production artistique, sur le thème du bien vivre ensemble.

En raison de la situation sanitaire, la remise des Prix de l'édition 2020 n'a pas pu être organisée.

Il vous est proposé d'octroyer à l'association un soutien financier de 500 €, identique à celui de l'an passé, afin de maintenir son fonctionnement courant et d'assurer la reprise de ses activités.

IV. Le Championnat Régional des Mini-Entreprises, organisé par l'Association « Entreprendre pour apprendre Grand Est »

Le Rectorat a créé, en 2010, avec le MEDEF et plusieurs organismes représentatifs du monde de l'entreprise, une association appelée « Entreprendre pour Apprendre Alsace », destinée à promouvoir les mini-entreprises dans les collèges et lycées. Les 3 associations (Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine) ont fusionné en Entreprendre pour apprendre Grand Est ; un conseil territorial est conservé à l'échelon local pour suivre de façon détaillée les activités menées sur le terrain.

Il s'agit de permettre aux élèves de créer et gérer une véritable petite entreprise au sein de leur établissement, avec une activité économique réelle. Cette activité permet une connaissance des contraintes et des métiers et développe l'esprit d'entreprendre. Les élèves sont encadrés par une équipe d'enseignants, un chargé de mission de l'Association et des responsables d'entreprises.

Cette année, la crise sanitaire n'a pas permis d'organiser physiquement le Championnat des Mini-Entreprises. Toutefois l'équipe d'Entreprendre pour apprendre Grand Est est restée mobilisée pour organiser un concours à distance au mois de juin, avec à la fois des Prix Coups de Cœur par catégorie (collège, lycée, Initiative emploi, Post-Bac) et des prix thématiques. Ce championnat en ligne a été organisé à l'échelle de la région Grand Est et à l'échelon local comme à l'accoutumée.

153 mini-entreprises ont été lancées en 2019/2020 dans le Grand Est dont 16 projets dans le Haut-Rhin. A l'issue du confinement, 67 mini-entreprises ont participé au Défi Mini 2020 dont 12 projets haut-rhinois parmi lesquels 2 collèges.

La cérémonie de remise des prix a réuni plus de 300 personnes en direct pour assister à la cérémonie virtuelle.

Le Haut-Rhin a été à l'honneur et ont été récompensés les établissements suivants :

- Le Collège Victor Hugo de COLMAR (classe ULIS) pour la 2^{ème} place du Prix Coup de Cœur Collège Alsace (les p'tites mains d'EMA) et la 2^{ème} place du Prix du meilleur développement Commercial,
- Le Collège Jules Verne d'ILLZACH (classe de 3^{ème}) pour le prix de l'artisanat (Look porte-lunettes mobile et personnalisable).

Pour l'organisation de ce championnat au cours de l'année scolaire 2019/2020, l'Association sollicite de la part du Département, une subvention de 2 000 €.

En conclusion, il vous est proposé :

- D'allouer, pour 2020, les subventions de fonctionnement suivantes (conformément à l'annexe 1 du présent rapport) :
 - 8 000 € à la Fédération Départementale des Foyers Clubs du Haut-Rhin pour le financement du poste FONJEP,
 - 8 000 € à l'Association Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne du Haut-Rhin (MRJC) pour le financement du poste FONJEP,
 - 8 000 € à l'Union départementale des Centres Sociaux et Socio-Culturels pour le financement du poste FONJEP,
 - 8 000 € à la Ligue de l'Enseignement du Haut-Rhin pour le financement du poste FONJEP,

- 500 € à l'Association « Les amis de Marcel RUDLOFF »,
 - 2 000 € à l'Association « Entreprendre pour Apprendre Grand Est » pour l'organisation du 12^{ème} Championnat des mini-entreprises auquel deux collèges haut-rhinois ont pris part.
-
- D'approuver la reconduction du partenariat avec l'Institut Sciences Po Strasbourg pour le Programme d'Etudes Intégrées des collèges pour la période 2020 à 2021,
 - en approuvant la convention jointe en annexe 2 au présent rapport et en m'autorisant à la signer,
 - en allouant un soutien global de 8 000 €, soit 1 000 € par collège partenaire, à l'Université de Strasbourg dont l'Institut Sciences Po Strasbourg est l'une des composantes.
 - De préciser que les dépenses susvisées, d'un montant global de 42 500 €, seront prélevées du budget départemental 2020 sur les imputations suivantes :
 - Programme E755 ligne 65-28-6574-26273-003 pour les Associations « Les amis de Marcel RUDLOFF » et « Entreprendre pour Apprendre Grand Est »,
 - Programme E755 ligne 65-28-65738-26273-003 pour l'Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg,
 - Programme E741 ligne 65-33-6574-2577-003 pour les postes FONJEP.
 - De préciser que toutes ces subventions susvisées feront l'objet d'un versement unique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


LE PRESIDENT

Remy WITH